



Octobre 2004

ISSN 0823-7662
Dépôt légal

HALLOWEEN

Frissons garantis le **dimanche 31 octobre de 18 heures à 21 heures**. En cette journée particulière où les petits monstres sillonnent les rues de notre village, la grande salle du centre communautaire, transformée pour l'occasion en maison hantée, accueillera les enfants costumés. Le labyrinthe des frissons ouvrira ses portes à 18 heures. Les parents sont priés d'accompagner les jeunes enfants (moins de 5 ans). La bonne sorcière sera fidèle au rendez-vous et remettra des friandises aux courageux qui se seront aventurés dans ce long e. mystérieux corridor.

De plus, nous avons introduit une nouveauté cette année. Viens décorer ta citrouille et te faire maquiller de 14 heures à 16 heures. Il te suffit d'apporter ta citrouille (le matériel de décoration sera disponible sur place). Si tu désires vider ta citrouille, un adulte devra t'accompagner et apporter le matériel nécessaire. Pour de plus amples informations : Caroline Rousseau 828-1218.

<i>Sommaire</i>	
Avis public	2
Des citoyens honorés	2
En vrac	3
Vous partez pour l'hiver?	3
Bibliothèque <i>La Ressource</i>	4
Transport d'appoint	4
Appel d'offre	4
La petite histoire de Sainte-Pétronille	5
L'Halloween en toute sécurité	7

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET RÔLE TRIENNAL 2004/2005/2006 2^e EXERCICE FINANCIER 2005

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière du Village de Sainte-Pétronille, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2004-2005-2006, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2004 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de l'Île d'Orléans
3893, chemin Royal
Sainte-Famille (Québec)
G0A 3P0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement # 002-97 de la M.R.C. de l'Île d'Orléans et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Le présent avis public remplace celui donné le 16 septembre 2004

Donné à Sainte-Pétronille ce 26^{ième} jour d'octobre deux mille quatre.

Gaston Lebel, secrétaire-trésorier

Des citoyens honorés

Notre maire, monsieur Jacques Grisé, professeur titulaire et directeur du Département de management de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval, s'est vu décerner, le 17 septembre dernier à Montréal, le titre de Fellow de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Ce titre est octroyé aux administrateurs agréés qui se sont distingués par leur haut niveau de compétence, leur apport à la profession, leur engagement dans les orientations de l'Ordre et leur excellente réputation. Membre de l'Ordre depuis 1992, Jacques Grisé s'implique tant au sein du comité régional de Québec qu'auprès du Bureau de direction. Il détient un doctorat en administration des affaires de l'Université Western Ontario (Ivey Business School), une licence spéciale en administration des entreprises de l'Université de Louvain en Belgique et un baccalauréat de HEC Montréal. Jacques Grisé est l'auteur de nombreux articles à caractère professionnel et scientifique. Il est aussi membre de plusieurs associations professionnelles, dont l'Academy of Management et l'Association canadienne des sciences administratives.

De plus, nous tenons à souligner la distinction qu'a reçu monsieur Bernard Dagenais, citoyen de notre village, professeur titulaire au département d'information et de communication de l'Université Laval. Celui-ci a reçu le Prix 2004 de réalisations exceptionnelles de la Société canadienne des relations publiques (SCRP). Il devient donc le premier canadien, depuis l'existence de la SCRP en 1948, à recevoir la même année trois grands prix de cette société. Ce prix souligne l'apport et les nombreuses implications de Bernard Dagenais dans le champ des relations publiques. Il détient déjà le titre de ARP, qui est une reconnaissance de la profession à l'excellence de sa pratique et un doctorat de troisième cycle en communication. Il a occupé depuis plus de 35 ans toutes les fonctions pratiques de ce métier.

Bravo!!



EN VRAC



Abris temporaires

Vous avez peut-être procédé à l'installation de vos abris temporaires. Rappelons que la partie antérieure de tout abri d'hiver doit être installée à une distance minimale de 5 pieds (1.52 m) à l'intérieur des limites du terrain sur lequel il est érigé. Notez bien que l'installation de vos abris ne doit pas se faire avant le 15 octobre et ceux-ci doivent être enlevés avant le 1^{er} mai.

Ramonage des cheminées

Le mois d'octobre nous rappelle qu'il est souhaitable de procéder à la vérification des cheminées. Un bon ramonage s'inscrit dans les mesures préventives à suivre afin d'éviter un sinistre.

Installation des balises

Les citoyens de Sainte-Pétronille qui désirent signaler au responsable du déneigement la limite de leur terrain doivent installer leurs balises à une distance minimale de 5 pieds du pavage, et cela, dans le but de faciliter les prochaines opérations de déneigement.

Numéro de porte

Nous vous demandons de rendre visible de la rue votre numéro de porte. Cela vous sera utile si vous avez besoin de services ambulanciers ou policiers durant la saison.

Terrains de tennis

Les travaux d'asphaltage des terrains de tennis sont maintenant terminés. Il restera le traçage des lignes qui s'effectuera au printemps.

Soyez vigilants!

Nous tenons à rappeler aux marcheurs de marcher du bon côté de la route, soit du côté opposé aux automobiles. Nous vous conseillons également de porter quelque chose de phosphorescent ou d'apporter avec vous quelque chose de lumineux afin que les automobilistes vous voient bien.

Nouvelle signalisation

La municipalité a fait l'achat de panneaux demandant aux conducteurs d'autobus et de camions de ne pas utiliser les freins moteurs. Ces panneaux seront installés dans les prochaines semaines.

Cueillette des feuilles

Veillez noter que la cueillette des feuilles mortes se fera les **vendredis 29 octobre et 5 et 12 novembre.**



Travaux effectués dans notre village

Au cours de l'été et de l'automne, nous avons effectué des travaux de pavage et de planage (correction de fissures) sur les rues suivantes : des Pins sud, des Pins nord, Cap-de-Condé, Marie-Anne, d'Orléans, des Hêtres, Laflamme, Gagnon et chemin de l'Église. De plus, un abat-poussière a été épandu sur les rues Horatio-Walker et des Sorbiers.

Vous partez pour l'hiver?

À ceux et celles qui projettent de passer l'hiver à l'extérieur du Québec et qui souhaitent conserver leur droit du deuxième versement sans intérêts sur leur compte de taxes impayé, prenez soin de prendre une entente avec le secrétaire-trésorier avant votre départ. Veuillez communiquer avec Gaston Lebel à la mairie au 828-2270.



Bibliothèque La Ressource

Nouveautés et suggestions de lecture du mois d'octobre

Le roman de Sara, de Anique Poitras
Mémoires d'enfance, de Raymond Martineau
Quatre morts assis en rond, de Lawrence Daley
La mémoire de Dieppe, de Béatrice Richard
La femme perdue, de Robert B. Parker



Internet Haute vitesse

Nous avons amélioré le service de consultation internet grâce à une ligne à haute vitesse. Les désagréments et les temps d'attentes devraient désormais être du passé.

Halloween

Le dimanche 31 octobre, entre 10 heures et midi, les petits sorciers et les petites sorcières de Sainte-Pétronille sont spécialement invités à la bibliothèque pour une première récolte de bonbons. De plus, tous les enfants qui passeront à la bibliothèque au cours du mois d'octobre pourront laisser leur nom en vue du tirage d'une citrouille en chocolat de la Chocolaterie de l'Île. Le tirage aura lieu le 31 octobre.

*Gilles Gallichan pour l'équipe des
Bénévoles de la bibliothèque La Ressource*

Transport d'appoint

Nous désirons vous rappeler que tous peuvent bénéficier de ce service en défrayant des frais minimes de 3.50 \$ pour un aller simple et 7 \$ pour un aller retour et ce, du lundi au vendredi. Ce transport vient vous chercher à la maison et vous y reconduit. Vous verrez plus bas les destinations où il est possible de vous rendre. Pour réserver une place, vous devez appeler au 821-9821 entre 9 h 00 et 11 h 00 ou entre 13 h 00 et 15 h 00.

Destinations

Hôpitaux : Hôtel-Dieu, Saint-François d'Assise, Enfant-Jésus, Saint-Sacrement, CHUL (avec billet du médecin), Centre François-Charron.

Clinique médicale : Clinique Mailloux (près d'Estimauville)

Centres commerciaux : Place Fleur de Lys, Promenades Beauport, Galeries de la Canardière, Terminus de Beauport, Carré d'Youville, Parcours Métrobec.

Appel d'offre

La municipalité de Sainte-Pétronille est à la recherche d'une personne pour l'entretien de la piste de ski de fond. Ce contrat consiste à entretenir les sentiers :

- ❖ Coupe des nouvelles branches obstruant le passage;
- ❖ Réparation des ponceaux;
- ❖ Nivelage de la neige.



Nous estimons approximativement notre circuit à 11 kilomètres. Tout résidant de Sainte-Pétronille intéressé à faire ce travail pour un montant inférieur à 3 000 \$ doit faire parvenir ses coordonnées ainsi que le montant de sa soumission au secrétariat de la municipalité, 3 chemin de l'Eglise, Sainte-Pétronille, G0A 4C0 et ce, **avant 19 heures 30 le 1^{er} novembre 2004**. Les soumissions reçues seront ouvertes à l'assemblée régulière du conseil.

La petite histoire de Sainte-Pétronille

Première école du Village

La rentrée scolaire vient tout juste d'avoir lieu. Les enfants n'ont plus à parcourir de longues distances comme autrefois pour se rendre à l'école. L'autobus scolaire est là pour les prendre et les voyager tout au long de la journée. Autrefois, les enfants devaient se rendre à l'école à pied et certains devaient parcourir plusieurs kilomètres dans une même journée.



Les premières écoles de rang et/ou écoles du village apparaissent au Québec seulement au début du XIXe siècle, soit à partir de 1829. À compter de cette date, les enfants auront accès à l'école et pourront alors apprendre le français et l'arithmétique. La première loi sur l'éducation fut adoptée par le gouvernement en 1824 et est intitulée « Loi des écoles de fabrique » qui autorise les curés et les marguilliers à utiliser un quart de leur revenu pour la création d'écoles catholiques qui ne relèvent que d'eux seuls, mais ce système ne connut que peu de succès vu son mode de financement.¹

Pour régler le problème des écoles, le Parlement passe alors l'Acte pour encourager l'école élémentaire. Avec cette loi de 1829, les écoles étaient gérées par des syndics élus par les propriétaires. Elles étaient aussi placées sous la direction des visiteurs : curés, juges de paix et capitaines de milice. L'état, pour sa part, défrayait en partie le salaire des maîtres et versait une allocation pour la construction des écoles.²

Nous voyons donc apparaître les premiers syndics du Village de Beaulieu, en la paroisse de Saint-Pierre, Île d'Orléans. Leur première préoccupation fut l'achat d'un terrain pour y construire une première maison d'école. Le terrain fut acquis de monsieur François Noël, cultivateur, le 25 juillet 1829, par messieurs François-Félix Noël, Pierre Plante, Pierre Noël et François Gourdeau, cultivateurs et syndics, tous demeurant au village. La maison d'école fut aussitôt construite au cœur du village, c'est-à-dire entre la maison de monsieur Vézina (numéro civique no.1, à l'entrée du village) et jusqu'à la rue Gagnon. L'année 1830 marque la construction des trois premières écoles élémentaires sur l'île d'Orléans, soit celles du Village de Beaulieu et des paroisses de Sainte-Famille et de Saint-Jean.

Par le contrat de vente du terrain, le vendeur s'obligeait à construire une bonne maison en bois solide et durable de trente pieds de front sur vingt-six pieds de profondeur avec un solage d'un pied de haut au-dessus du sol et le carré aura neuf pieds de hauteur. Il y aura aussi une bonne cheminée, six châssis de six verres de hauteur chaque et une porte dans laquelle il y aura un vitrail de douze verres avec un panneau et de bons contrevents à chaque fenêtres. La maison sera livrée pour le premier de juin 1830 au coût de 100 livres de la monnaie du temps. La moitié de cette somme sera versée par les syndics aussitôt qu'ils pourront la recevoir du Gouvernement de sa Majesté en cette Province.

Ce même jour, monsieur Barthélemy Noël, cultivateur de la paroisse de Saint-Henri de Lauzon et Joseph Maranda, cultivateur de Saint-Pierre, se portaient caution pour le dit François Noël. L'école ne devait comporter qu'une seule classe ou espace de travail et où l'instituteur enseignait à tous les enfants de l'école qui suivaient, en même temps, tous les cours.

Cette école a desservi une partie de la population de la paroisse de Saint-Pierre puisqu'en 1843, avec la création de la nouvelle commission scolaire de cette paroisse, on y établissait que la population de l'arrondissement no. 3, allant de la pointe du bout de l'Île jusqu'à l'entrée du pont de l'île, serait desservie par cette première école. À cette époque, la paroisse de Saint-Pierre n'avait pas encore d'école sur son territoire, ce qui se réalisa l'année suivante.³

Avec la fondation de la paroisse de Sainte-Pétronille de Beaulieu, en 1870, l'on verra à la création de la Commission scolaire de Sainte-Pétronille de Beaulieu qui construira en 1873 une nouvelle maison d'école localisée près de l'église. C'est alors que la Commission scolaire de

Saint-Pierre vendra la vieille maison d'école, le 27 mars 1874, au prix de 34 louis, à monsieur Célestin Rousseau, journalier et charretier de cette paroisse.

À propos de celui-ci, on y lit dans un article intitulé « Entre nous », par le chroniqueur Léon Ledieu et publié dans « Le Monde Illustré » de Montréal, le 18 juillet 1896, entre autres qu'à « Sainte-Pétronille, les charretiers sont heureux, sinon riches. Presque tous sont conseillers municipaux et roulent évidemment carrosse. Parmi ces charretiers, il en est un dont le portrait orne plus d'un salon de New-York et d'autres grandes villes des Etats-Unis; c'est Célestin.

Dans un pays comme le nôtre, où le paysan, l'habitant n'a pas de caractère, dans le sens artistique du mot, puisqu'il ressemble à tout le monde, à un entrepreneur de chemin de fer, à un député aussi bien qu'à un marchand de vernis, le type est difficile à trouver. Célestin est cependant un type, et c'est lui qu'a choisi le peintre (Horatio) Walker pour ses tableaux de genre. Célestin chez lui, dans son écurie, dans son champ, sur sa voiture, à pied, sobre, éméché, fumant, parlant, priant; l'artiste l'a pris sous tous ses aspects et l'a étudié sous tous les points de vue, depuis douze ans qu'il vient passer ses étés à l'île. C'est un très brave homme que Célestin, et c'est un vrai type. Pas le temps de le décrire. ... ». Pour bien voir à ce que ressemble celui-ci, il faut voir la peinture intitulée « Le père Célestin » de Walker, de 1894, qui le représente très bien. ⁴

En 1909, la maison et la grange étaient vendues à monsieur Jean-Baptiste Chatigny, journalier et en 1923, elles furent achetées par son frère Pierre Chatigny, cultivateur. Au cours de l'année 1934, le nouveau propriétaire des lieux sera monsieur Eugène Proulx, électricien au service de la Compagnie Québec Power et qui devint par la suite Hydro-Québec.

En 1951 la maison est acquise par monsieur Georges Hall. Par la suite, elle sera de nouveau vendue et on la transportera sur un terrain voisin situé du côté nord-est. Lors de son déménagement, la maison fut retournée sur elle-même afin que l'avant soit localisée face au fleuve Saint-Laurent et à la ville de Saint-Grégoire de Montmorency.

Daniel B. Guillot

Bibliographie sommaire:

¹ Enseignement primaire. Revue illustrée de l'école et de la famille. Discours de M. C.-J. Magnan. Septembre 1907, 29^e année, no. 1. pp. 11, 12.

² J.-F. Perrault, 1753-1844, et les origines de l'enseignement laïque au Bas-Canada. Jean-Jacques Jalois. Les Presses de l'Université de Montréal, 1969, p. 69.

³ L'Île d'Orléans à Saint-Pierre. Henri Aubin. 1985.

⁴ Horatio Walker. David Karel. Musée du Québec. FIDES, 1986. pp. 76, 134, 230.
Dessin de Daniel B. Guillot, ©1984.

De Sainte-Pétronille à Québec

À la fin du mois de septembre dernier a eu lieu à Québec le dévoilement d'un buste à la mémoire d'Horatio Walker, une initiative de la Ville de Québec et de la Commission de la capitale nationale du Québec. Rappelons qu'il fut un illustre peintre québécois dont on dit qu'il fut le peintre de l'Île d'Orléans.

Né en 1858 à Listowel, Ontario, il passe plusieurs étés à Sainte-Pétronille et ce, à compter de 1888. Il s'y installe définitivement après la Première Guerre mondiale. Après son décès survenu le 27 septembre 1938 à l'âge de 80 ans, il est inhumé dans la crypte du temple anglican St.Mary.

Pour lui rendre hommage, le comité d'embellissement de la municipalité de Sainte-Pétronille faisait installer, en juin 2002, un panneau d'interprétation. Ce panneau sous forme de triptyque portait sur le peintre, sa carrière, son œuvre, son domaine, afin de constituer un mémorial à l'artiste. Aujourd'hui encore, son passage à la pointe du Bout de l'Île n'est pas passé inaperçu et encore bien des gens s'en rappellent. (Le Beau Lieu, juin 2002 et Le Soleil, 29 septembre 2004.)

Photo de son buste dans le jardin du quartier Saint-Roch, œuvre du sculpteur Jan Stohi.

Daniel B. Guillot



L'halloween en toute sécurité



L'Halloween demeure une fête magique dans le cœur des enfants. À chaque année, les enfants se font répéter à l'école les règles de sécurité à respecter lors de leur cueillette de friandises. Les enfants savent également que l'Halloween ne doit être célébrée que la journée même, soit le 31 octobre, cette année un dimanche. Si en autre temps certains d'entre eux se présentent à votre porte et costumés, sentez-vous bien à l'aise de les retourner chez eux, en leur faisant comprendre qu'ils doivent respecter la date du 31 octobre. Cette façon facilitera la tâche de ceux et celles qui veillent à la sécurité de nos enfants dans les rues.

Rappelons quelques conseils de sécurité : il est préférable de porter un costume court, à l'épreuve du feu, aux couleurs claires et bien voyantes. Une bande réfléchissante devrait y être cousue afin que vos petits montres se fassent bien voir par les véhicules. Le port de chaussures confortables et sécuritaires est recommandé. De plus, le masque devrait être remplacé par du maquillage. Au retour de leur cueillette, inspectez minutieusement le « butin ».

Joyeuse Halloween!

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec Mme Lucie Lemieux au 828-2027 ou nous l'envoyer par courriel (stpetronille@qc.aira.com) ou tout simplement le faire parvenir au bureau de la mairie.

La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles pour le journal Autour de l'Île est le

3 novembre 2004.

Équipe de rédaction

- Lucie Lemieux, conseillère responsable
- Gaston Lebel, secrétaire-trésorier
- Jacques Grisé, maire

Collaborateurs : Daniel B. Guillot
Gilles Gallichan

Rédaction et infographie : Patricia Couture
patriciacouture@videotron.ca



Le Beau Lieu

